

Procès-verbal

Le lundi 10 juin 2024 à 19h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ.

Secrétaire de la séance : Serge LEVERGEOIS

Présents : Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Valérie JAMPIERRE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Quorum atteint : oui

Représentés : Maurin BERENGER représenté par Sébastien PEREZ

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à : 19h15

Ordre du jour

Approbation du PV de la séance précédente

Délibérations:

- vente du bâtiment rue Neuve
- rénovation de l'éclairage public rue Neuve et parc de la Liberté
- subvention amicale des sapeurs-pompiers

Intervention des délégués aux commissions extérieures

Questions diverses

Le PV de la séance du 3 juin 2024 est approuvé à 10 voix pour

Vente du bâtiment rue Neuve (D_2024_21)

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet de vendre le bâtiment de l'ancienne mairie, situé 225 rue Neuve, sur les parcelles cadastrées section A numéros 13, 14, 1391 et 1447.

Lors du conseil municipal du 5 décembre 2022, le prix de vente avait été fixé à 115 000 €.

Une offre d'achat a été reçue, avec un paiement comptant, pour un prix de 107 000 €.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur cette offre.

après délibération le conseil décide :

- d'accepter la proposition d'un montant de 107 000 € pour la vente de l'ancienne mairie sise 225 rue Neuve, sur les parcelles cadastrées section A numéros 13, 14, 1391 et 1447, avec les locataires en place.
- précise que les frais liés à l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur, et que les frais de diagnostics complémentaires seront pris en charge par la commune
- donne tout pouvoir à M. le maire, ou son représentant, pour engager toutes les démarches nécessaires à cette opération et signer tout acte notarié à venir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Rénovation de l'éclairage public rue Neuve et parc de la Liberté (D_2024_22)

Monsieur le maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public rue Neuve et place de la Liberté, opération 41675 EP. Le projet prévoit de remplacer les poteaux et tous les luminaires sur la rue Neuve et le parc de la Liberté. Cela permettra d'avoir des luminaires moins énergivores comme dans le reste du village, et viendra en complément de la réfection de la traverse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale D'Énergies du Lot,
2. Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025,
3. S'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif de 62 937.60 €, dont 10 480.00 € de participation communale, présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
4. Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
5. Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Subvention amicale des sapeurs-pompiers (D_2024_23)

Monsieur le maire présente une nouvelle demande de subvention reçue de l'amicale des sapeurs-pompiers de Puy L'Évêque.

Monsieur le maire rappelle part aux conseillers du montant total des subventions prévu au budget, soit 4 000 euros et rappelle les subventions versées par la commune en 2023 ; la répartition des subventions sera revue en fonction des décisions du conseil. Monsieur le maire rappelle également que le conseil a accordé 3 350 € de subventions en 2024, il reste donc 650 € au budget.

Après débat, le conseil décide :

d'attribuer une subvention de 300 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Puy L'Évêque.

La somme restante sur le budget 2024, soit 350 euros est réservée pour de nouvelles demandes éventuelles.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Intervention des délégués aux commissions extérieures : pas d'intervention

Questions diverses :

- Pour les élections du 30 juin, le bureau de vote sera composé comme suit :

Président du bureau : S. PEREZ

secrétaire : P. JOUCLAS

Suppléant du président : S. LEVERGEOIS

assesseurs titulaires : C. COGNÉ et V. JAMPIERRE

Horaires	Président secrétaire	Assesseurs
8h – 13h	Sébastien PEREZ	Valérie JAMPIERRE Christine COGNÉ
13h -18h	Serge LEVERGEOIS	Marianne PEROCHEAU Agnès CHAPELET-VOYE
Dépouillement 18h00	Tous	Tous

- Pour les élections du 7 juillet, le bureau de vote sera composé comme suit :

Président du bureau : S. PEREZ

secrétaire : P. JOUCLAS

Suppléant du président : S. LEVERGEOIS

assesseurs titulaires : C. COGNÉ et Q. FOURNIÉ

Horaires	Président secrétaire	Assesseurs
8h – 13h	Serge LEVERGEOIS	Quentin FOURNIÉ Christine COGNÉ
13h -15h	Sébastien PEREZ	Marianne PEROCHEAU Patrick JOUCLAS
15h -18h	Sébastien PEREZ	Marianne PEROCHEAU Monique RIVIERRE
Dépouillement 18h00	Tous	Tous

- Monsieur le maire présente un projet de proposition d'achat des terrains des anciennes ruines place de l'église Saint-Hilaire contre 1 € symbolique. Les différentes procédures juridiques et les travaux de démolition ont coûté 9 398.10 € pour l'un et 9 397.90 € pour l'autre terrain. Le conseil est d'accord sur le principe, le courrier peut être envoyé aux propriétaires.

Séance levée à : 20h00

Procès-verbal approuvé à la majorité des votants lors de la séance du 15 juillet 2024.

Le maire, Sébastien PEREZ

Le secrétaire de séance, Serge LEVERGEOIS

